



PROCES-VERBAL N° 184

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Etaient présents :

Philippe de BEAUREGARD, Maire. Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENINGER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Laurence TURCHINI ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Monsieur Philippe de BEAUREGARD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Christiane VEZIAN, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Compte-rendu de la séance du 24 février 2022 :

Le compte-rendu de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité des votants.**

Dossier n °1

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RAPPORTEUR : LILIANE DIAZ**

Conformément à l'article L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article 107 de la loi NOTRe, Monsieur le Maire a présenté un rapport sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2022, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin en financement, après avoir procédé à une analyse financière rétrospective.

Une discussion entre élus a suivi la présentation de ces orientations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité – prend acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires ainsi que du rapport sur la base duquel se tient le débat d'Orientations Budgétaires.

Dossier n °2

**ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

Vu l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale,

Vu la fiche pratique « Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » publiée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL),

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune,

Considérant que la DGCL recommande de présenter cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal, notamment lors du débat d'orientations budgétaires qui intervient avant l'examen du budget,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants – 1 ABSTENTION (Richard BRANCORSINI) - prend acte de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus tel que présenté ci-dessous :

ANNEE 2021		Art L.2123-24-1-1 du CGCT
NOM Prénom	Fonction	Montant annuel BRUT perçu en 2021
DE BEAUREGARD Philippe	Maire	23 803,08 €
DIAZ Liliane	Maire-Adjoint	9 801,24 €
AURIACH Hervé	Adjoint	7 859,64 €
DA COSTA Jean-Luc	Adjoint	7 859,64 €
GILL Sylvette	Adjoint	7 859,64 €
MARLOT Jean-Michel	Adjoint	7 859,64 €
MUGA Antonio	Adjoint	7 859,64 €
SOVERA Renée	Adjoint	7 859,64 €
WINKELMANN Christine	Adjoint	7 859,64 €
BANCK Kévin	Conseiller Délégué	228,30 €
BERGEL Chantal	Conseiller Délégué	2 283,00 €
DENEUX Francine	Conseiller Délégué	2 739,60 €
KARASZI Raymond	Conseiller Délégué	2 739,60 €
LATARD Isabelle	Conseiller Délégué	2 739,60 €
ROCHE Patricia	Conseiller Délégué	2 739,60 €
TEOCCHI Elvire	Conseiller Délégué	2 739,60 €
VEZIAN Christiane	Conseiller Délégué	2 739,60 €
Total brut des indemnités perçus par les Elus en 2021		107 570,70 €

Dossier n °3

**GARANTIES D'EMPRUNTS A HAUTEUR DE 50% ACCORDEES A GRAND DELTA
HABITAT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE
RAPPORTEUR : LILIANE DIAZ**

Grand Delta Habitat va procéder à une opération de construction d'un ensemble immobilier composé de 8 logements individuels situé sur la commune de Camaret-sur-Aigues, 126 avenue Jean Moulin, en vue de réaliser une opération locative dénommée « le Bosquet de la Dame ».

Pour financer cette opération, Grand Delta Habitat a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les prêts suivants :

- Un prêt PLUS travaux pour un montant de 274 480.00 € au taux de 1.1 % sur 40 ans,
- Un prêt PLUS foncier pour un montant de 123 552.00 € au taux de 0.9 % sur 60 ans,
- Un prêt PLAI travaux pour un montant de 247 480.00 € au taux de 0.3 % sur 40 ans,
- Un prêt PLAI foncier pour un montant de 123 552. 00 € au taux de 0.9 % sur 60 ans.

Les caractéristiques de ces quatre lignes de prêt sont détaillées dans le contrat de prêts n°130669.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par Grand Delta Habitat,

Vu le contrat de prêt N°130669 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations relatif aux prêts PLUS et PLAI,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal accorde à l'unanimité – une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 769 064.00 euros souscrit par Grand Delta Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 130669, constitué de 4 lignes du prêt, **précise** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, Grand Delta Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **s'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette garantie d'emprunt et tous les documents s'y rapportant.

Dossier n °4

GARANTIES D'EMPRUNTS A HAUTEUR DE 80% ACCORDEES A GRAND DELTA HABITAT POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE RAPPORTEUR : LILIANE DIAZ

Grand Delta Habitat va procéder à une opération de construction d'un ensemble immobilier composé de 8 logements individuels situé sur la commune de Camaret-sur-Aigues, 126 avenue Jean Moulin, en vue de réaliser une opération locative dénommée « le Bosquet de la Dame ».

Pour financer cette opération, Grand Delta Habitat a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les prêts suivants :

- Un prêt PLS travaux pour un montant de 58 245.00 € au taux de 1.1 % sur 40 ans,
- Un prêt PLS foncier pour un montant de 69 282.00 € au taux de 0.9 % sur 60 ans,
- Un prêt PLS complémentaire pour un montant de 100 489.00 € au taux de 1.51 % sur 40 ans.


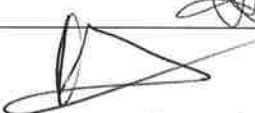
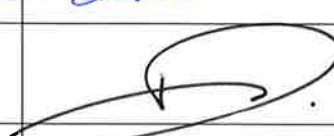

Les caractéristiques de ces trois lignes de prêt sont détaillées dans le contrat de prêts n°130666, ci-annexé.











La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE
FEVRIER 2022**

DATE	OBJET
23/02/2022	Renouvellement de l'adhésion auprès du CAUE au titre de l'année 2022 pour un montant de 999€
28/02/2022	Renouvellement de l'adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2022 pour un montant de 230€
28/02/2022	Demande de subvention auprès de la Région SUD-PACA au titre de la FRAT 2022 et du Département de Vaucluse au titre des Amendes de Police 2022 pour la requalification de l'avenue du Mont-Ventoux, carrefour des Amandiers et Chemin Battu à hauteur respectivement de 200 000€ et de 21 000€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

NOM	EMARGEMENT
De BEAUREGARD Philippe	
DIAZ Liliane	
AURIACH Hervé	
GILL Sylvette	
MARLOT Jean-Michel	
WINKELMANN Christine	
MUGA Antonio	
SOVERA Renée	
DA COSTA Jean-Luc	
VEZIAN Christiane	
KARASZI Raymond	
DENEUX Francine	
TURCHINI Laurence	PROCURATION A RENEE SOVERA

KOENIGUER Martine	M ^m Koeniguer
ROCHE Patricia	<u>Roche</u>
FARRE Patrick	
THON Gérard	
LENER Jean-Paul	
TEOCCHI Elvire	
LATARD Isabelle	
LACROIX Christophe	
SAVIN Jean-Baptiste	
BRANCORSINI Richard	
NORMANI Jean-François	
VIRLOUVET Françoise	<u>F. Virlovet</u>
BERGEL Chantal	
CHEVALIER Claude	